

Indulgence plénière pour les prêtres et fidèles de l'ICRSP le 13 mai

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Le site Internet de la semaine](#), [Non classé](#), [Summorum Pontificum](#), [Un peu d'histoire](#)

Date : 11 mai 2017



Les prêtres, séminaristes et fidèles de l'Institut du Christ Roi bénéficieront des grâces d'une indulgence plénière le samedi 13 mai prochain :

Le 13 mai prochain, S. E. R. le Cardinal Joseph Betori, archevêque métropolitain de Florence, couronnera la statue de Notre-Dame de Fatima installée solennellement dans la Villa Martelli par le Vénérable Cardinal Dalla Costa, alors archevêque de Florence, le 13 mai 1952. Mgr Gilles Wach, Prieur Général de l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre célébrera ensuite une Messe d'action de grâces avec assistance pontificale de S. E. R. le Cardinal Betori.

Depuis 65 ans, Notre-Dame de Fatima veille tout particulièrement sur ces lieux qu'elle a toujours bénis de sa main maternelle et qui aujourd'hui accueillent de nombreuses vocations sacerdotales en formation.

A l'occasion de cette cérémonie, le Saint-Siège a concédé aux chanoines de l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre de nombreuses indulgences. Vous trouverez ci-dessous les textes de ces indulgences et pourrez les obtenir dans une chapelle de l'Institut. Renseignez-vous également auprès de vos chanoines.

Unis devant le Cœur Immaculé de Marie, tous les prêtres et séminaristes de l'Institut vous assurent de leurs prières à toutes vos intentions pendant ce si beau mois de mai consacré à Notre-Dame.

(Traduction)

PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE

Protocole n°1124/16/I

Décret

La Pénitencerie Apostolique, en vertu des facultés qui lui ont été tout spécialement concédées par notre Très Saint Père et Seigneur dans le Christ Père et Maître, François, Pape de par la divine Providence, accorde avec joie à l'Éminentissime et Révérendissime Père et Seigneur Joseph Betori, Cardinal-Prêtre de la Sainte Église Romaine, titulaire de Saint-Marcellin, Archevêque métropolitain de Florence, la faculté de donner aux Chanoines de l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre et à tous les fidèles qui, animés de profonds sentiments de pénitence et portés par la charité, auront assisté au couronnement solennel de la statue de la Bienheureuse Vierge Marie de Fatima, le 13 mai 2017 ou en un autre jour, choisi selon la convenance des fidèles, en la villa Martelli de Gricigliano, située non loin de la ville de Pontassieve et située dans les limites de l'archidiocèse de Florence, la Bénédiction Papale et l'Indulgence Plénière qui lui est attachée, aux conditions habituelles (confession sacramentelle, communion eucharistique et prière aux intentions du Souverain Pontife).

Les membres clercs et laïques de l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre, les fidèles inscrits dans la Société du Sacré Cœur, les Adoratrices du Cœur Royal de Jésus Christ Souverain Prêtre, absents pour une juste cause, pourront bénéficier de l'indulgence plénière si, ayant fermement détesté tous leurs péchés et formulé l'intention d'obtenir cette indulgence, ils remplissent les trois conditions aussitôt que cela leur sera possible, s'associent spirituellement à la cérémonie solennelle en se recueillant devant une image pieuse, offrent avec abandon leurs prières (par exemple la récitation du rosaire) et leurs douleurs ou encore les peines de leur propre vie, par Marie à la miséricorde de Dieu.

Ainsi donc, pour que la divine faveur concédée par le pouvoir des clefs soit plus facile à obtenir de la charité pastorale, la même Pénitencerie demande avec la plus grande insistance, que les Chanoines proposent avec promptitude et générosité le sacrement de pénitence et administrent la sainte communion aux infirmes.

Nonobstant toute clause contraire.

Donné à Rome, du palais de la Pénitencerie Apostolique, le 16 mars, l'an de la Rédemption 2017.

Cardinal Mauro Piacenza, Pénitencier Majeur.

Christophe Nykiel, Régent.

[Institut du Christ Roi](#)